

SELON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Pas de trace de Hattab dans les prisons

Il aura fallu une très grande insistance des journalistes pour que Mokhtar Felioune réponde au sujet du «cas Hattab».

Nawel Imès - Alger (Le Soir) - A la question de savoir si ce dernier était incarcéré dans une des prisons qui sont sous son autorité, le DG de l'administration pénitentiaire s'est contenté de dire : «Je ne prétends pas avoir lu tous les fichiers des prisonniers mais je peux dire que je n'ai pas vu le nom de Hattab.»

L'invité du Forum d'El Moudjahid avait auparavant affirmé que grâce à l'installation de l'intranet entre les différents établissements pénitentiaires, il était possible, en un clic, de connaître la composante de la population carcérale dans le menu détail. L'invité du forum, qui

aurait visiblement préféré éluder la question, s'était auparavant longuement attardé sur les retombées de la réforme. Il en ressort que l'incarcération ne sert visiblement pas de leçon aux criminels.

Le taux de récidive est estimé à 42% en Algérie. Un pourcentage que minimise le directeur de l'administration pénitentiaire qui a révélé que la population carcérale était majoritairement composée de jeunes de moins de 30 ans, ayant un niveau d'instruction moyen et souvent emprisonnés pour consommation et commercialisation de stupéfiants ou coups et blessures.

Mokhtar Felioune, qui

reconnait néanmoins que la tendance à la récidive est inquiétante, table sur la réinsertion pour venir à bout de ce phénomène.

En accordant depuis 2005 pas moins de 7 545 libérations conditionnelles, 1 399 semi-libertés et 8 268 permissions de sortie, l'administration pénitentiaire compte réduire le nombre des récidivistes. A-t-elle cependant pensé à s'assurer que les personnes bénéficiaires respectent cette liberté conditionnelle ? L'invité du Forum d'El Moudjahid explique que cette mesure n'est accordée que sous certaines conditions, estimant que le recours au bracelet électronique, utilisé pour pister les criminels, n'est pas de mise pour le moment par manque de moyens.

«Il n'est pas imaginable pour des raisons techniques d'adopter une pareille mesure. Il faudrait être sûr que le détenu dispose d'une ligne téléphonique et que l'administration ait le système GPS, ce qui n'est pour le moment pas possible», indique le DG de l'administration pénitentiaire, qui s'est longuement attardé sur la réforme qui est en

cours dans le secteur dont il a la responsabilité. S'il reconnaît que les 59 établissements pénitentiaires existants sont totalement inadaptés, il compte sur la réception de 81 nouveaux établissements pour avoir des prisons conformes aux normes qui ne servent pas seulement à l'incarcération mais qui favorisent également le retour à une vie normale. Treize d'entre

eux revêtent un caractère «d'urgence» et ont été confiés à une entreprise chinoise qui devrait les livrer avant la fin 2009.

Interrogé sur le recours abusif à la détention provisoire, M. Felioune a estimé que sur la totalité des prisonniers, seuls 13% sont dans ce cas, ce qui, selon lui, ne constitue pas un taux trop élevé.

N. I.

Vers la mise en place d'un centre d'évaluation pour les criminels dangereux

Les criminels dangereux, notamment ceux qui ont commis plusieurs viols ou assassinats, feront désormais l'objet d'un «suivi» particulier. Le DG de l'administration pénitentiaire a expliqué hier qu'un centre d'évaluation sera mis en place au niveau de la prison d'El-Harrach. Il sera piloté par un groupe multidisciplinaire qui a reçu une formation au Canada et qui devra proposer la meilleure prise en charge pour éviter la récidive notamment. Ce centre sera chargé de «mettre en place les méthodes scientifiques usitées au niveau international dans la consultation et le suivi des délinquants ainsi que la mise en place de traitements adéquats».

N. I.

HOCINE ZEHOUANE LANCE UN APPEL AUX AUTORITÉS DU PAYS :

«Il faut libérer les jeunes émeutiers emprisonnés»

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH, aile Hocine Zehouane) a plaidé hier «pour la prise de mesures urgentes» en procédant «immédiatement à l'élargissement de tous les jeunes emprisonnés à l'occasion de ce processus émeutier». L'annonce a été faite à l'occasion d'une conférence de presse animée par l'intéressé au siège de son organisation.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - A l'origine de cette sortie médiatique, un compte-rendu de la mission effectuée par des membres de la ligue à l'ouest du pays et intitulé «Caravane de l'ouest». Selon M. Zehouane, «l'Algérie vit des moments de tumulte et d'incertitude inquiétants». «Emeutes, harraga, arrestations et emprisonnements massifs de la jeunesse sont au quotidien dans notre actualité», a-t-il indiqué.

Le conférencier a fait savoir que «préoccupée par autant de manifestation de désordre social et d'absence de maîtrise et de régulation institutionnelle, la LADDH a initié avec des membres de la Commission de sauvegarde de la jeunesse algérienne et de la Commission de lutte contre la ségrégation envers les femmes une caravane qui a sillonné les régions éprouvées par des manifestations émeutières, telles Chlef, Guedyl, Oran et Tiaret».

Selon Hocine Zehouane, «lors de ce périple, nous avons recueilli des informations et les membres de la

caravane ont rencontré des observateurs et témoins directs de ces événements». «Nous nous sommes entretenus avec les membres des familles des jeunes arrêtés et emprisonnés. Avec ces derniers, nous avons recueilli des informations sur le drame des harraga.»

Pour le conférencier, «l'Algérie vit une situation historique hors du commun». «Le blocage, selon lui, est partout. Mais il est surtout social et institutionnel. Il faut apporter des solutions, sinon c'est la mort de l'Algérie.» Il

ajoutera que «le sentiment qui prédomine est que notre pays se trouve en situation de blocage institutionnel sans mécanismes de régulation des conflits et le moindre incident dégénère en affrontement général». «Ceci interpelle en premier lieu l'Etat et l'administration publique ainsi que les représentants de la société politique. Il est évident que la situation requiert d'abord des mesures urgentes et un plan énergique pour renverser à terme la dynamique de la dégradation. Ensuite, il faut rapidement apporter l'attention nécessaire au phénomène des harraga, à savoir rapatrier les dépouilles de tous ceux qui ont péri en mer, de même qu'il faut rapatrier ceux qui croupissent dans des centres de rétention à l'étranger», a martelé Hocine Zehouane.

Interpellé sur les questions d'actualité à l'image de l'affaire des convertis au christianisme dont les procès se sont tenus à Tiaret et à Tissemsilt, le conférencier a indiqué que «la caravane n'a pas eu suffisamment de temps pour disposer d'informations sur cette affaire», tout en faisant savoir que «dans ce genre d'affaire, nous sommes en pleine aberration».

Le conférencier a évité de donner une lecture politique à tous ces événements. Il conclura son intervention en appelant «à l'écoute du mouvement de la jeunesse pour éradiquer la déshérence des jeunes, leur détresse sociale et le désespoir suicidaire. Il faut bâtir un standard social pour faire de l'Algérie un pays de l'agrégation sociale et non de l'exclusion».

A. B.

PROCÈS SOIR D'ALGÉRIE - COSIDER

La justice déboute Ouahid Bouabdallah

Programmé hier en appel à la cour d'Alger, à Ruisseau, le procès opposant deux journalistes du *Soir d'Algérie* et le directeur de publication à l'ex-directeur général de Cosider, actuellement patron de la compagnie aérienne Air Algérie, M. Ouahid Bouabdallah, a connu dans la journée même son verdict.

Le juge a statué sur l'affaire en prononçant l'annulation des poursuites judiciaires enclenchées contre le directeur de la publication Fouad Boughanem, les deux journalistes Nacer Belhadjoudja (directeur de rédaction) et Djilali Hadjadj.

Cette décision fait suite à un vice de forme relevé par la défense assurée par Maître Khaled Bourayou, et ce, conformément à un article du code de procédure pénale. Il est à rappeler que cette affaire remonte à l'année 2002, lorsque l'ex-directeur de Cosider avait porté plainte contre le quotidien *Le Soir d'Algérie* pour diffamation. Jugés en première instance au tribunal de Sidi M'hamed, les deux journalistes du *Soir d'Algérie* avaient été condamnés à six mois de prison avec sursis. Le procès en appel avait, pour sa part, enregistré plusieurs reports.

A. B.

DEUXIÈME TENTATIVE

EN MOINS DE
24 HEURES À ANNABAEt la harga
reprend de plus
belle

Moins de 24 heures après le premier groupe constitué de 19 harraga, un deuxième, composé cette fois-ci de 13 candidats à la harga (émigration clandestine), a été intercepté hier vers 2h du matin, à 2 milles marins (deux kilomètres environ), au large de Oued Bakrat, commune de Seraïdi, par les gardes-côtes du groupement territorial d'Annaba.

Constitué en majorité de jeunes gens âgés de 20 à 30 ans, ce groupe a pris place dans une embarcation artisanale à fond plat sans avoir mesuré les dangers de leur geste. Ils n'ont pas été inquiétés outre mesure par les photos insupportables, et qui ont traumatisé plus d'un lecteur, d'un semblant de corps d'un harrag repêché au large d'Annaba qu'avaient publiées les quotidiens locaux.

Ces photos montraient un cadavre en état de décomposition avancée, amputé des membres inférieurs et supérieurs. Donc, nos craintes exprimées dans notre édition d'hier sur l'intensification de ce phénomène avec le retour du beau temps se sont malheureusement vérifiées moins de 24 heures après, et la harga reprend de plus belle avant que les pouvoirs publics ne se penchent sérieusement sur les causes profondes de cette véritable tragédie touchant les forces vives d'un pays.

Mohamed-Ali Khellaf